



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

**RÈGLEMENT RVQ-914
ANNEXE I
ARRONDISSEMENT LA CITÉ**

**RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS**

Légende

Parties du territoire où les services publics doivent être souterrains

 Territoires industriels
exemptés

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMENDEMENTS

DESSINÉ PAR	SIGNATURE DU DIRECTEUR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	NUMÉRO DU RÈGLEMENT	MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
----------------	---	------------------------	---------------------------------

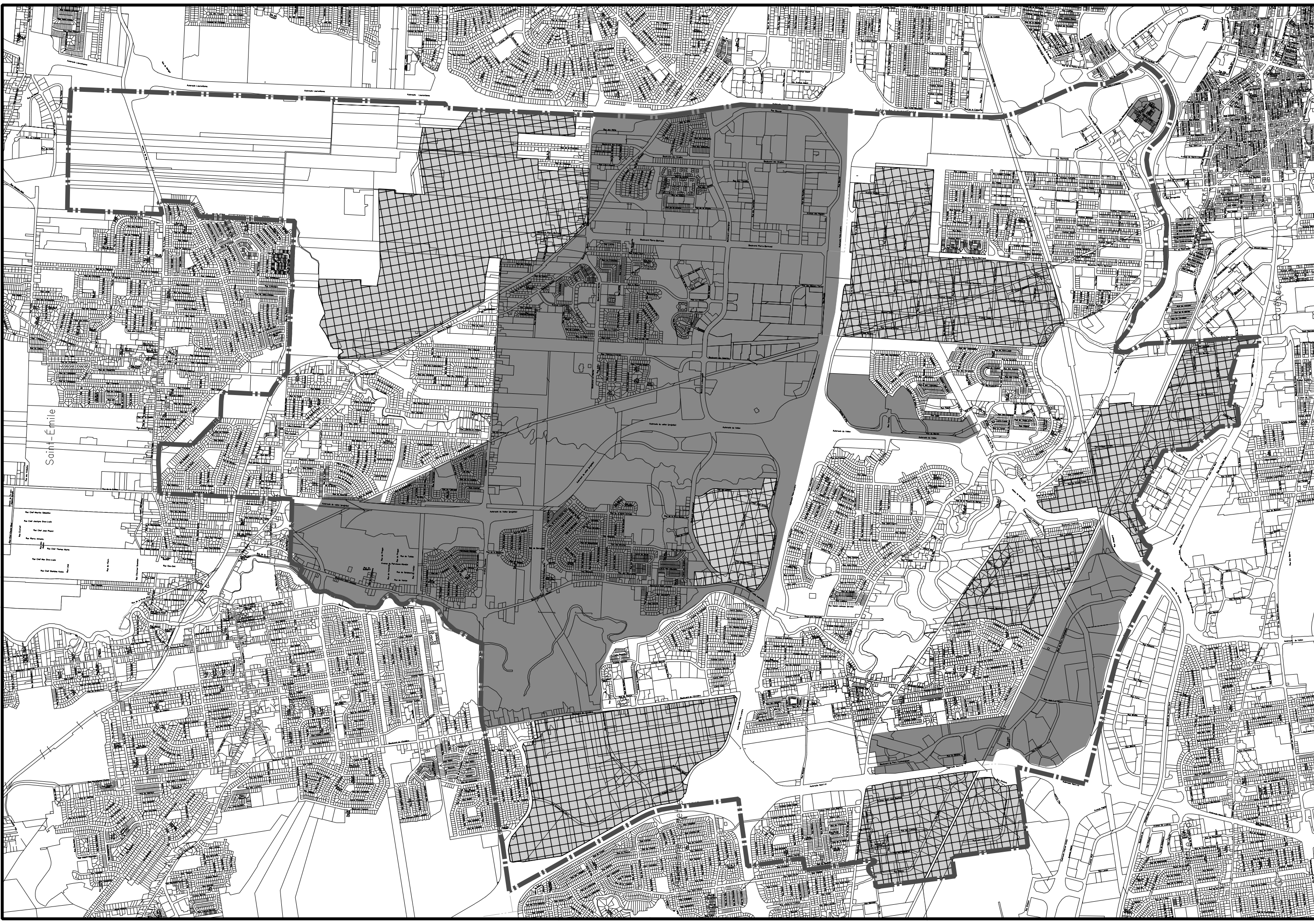
[illegible]

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: _____

Andrée Boucher
Maïresse

Sylvain Ouellet
Greffier

ECHELLE	PLAN N°
1:6000	RV0914-01





**VILLE DE
QUÉBEC**

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT RVQ-914
ANNEXE I
ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS

Légende

Parties du territoire où
les services publics
doivent être souterrains

Territoires industriels
exemptés

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMÉNAGEMENTS

DESIGNÉ PAR	SIGNATURE DU DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	NUMÉRO DU RÈGLEMENT	DATE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
		RVQ-914	

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:

André Boucher
Maire

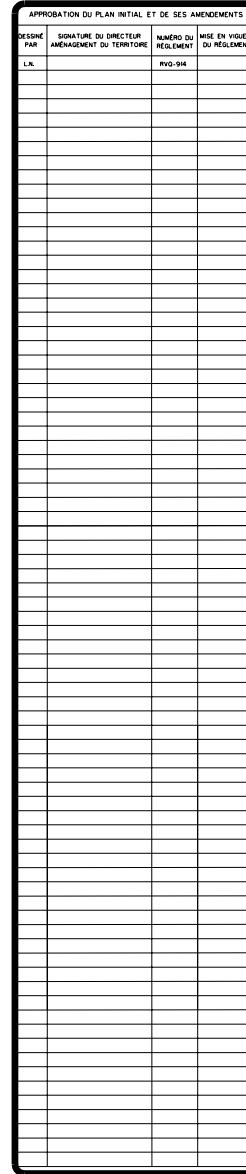
Sylvain Gauthier
Greffier

ÉCHELLE
1:50 000

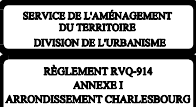
RVQ914-02

 Parties du territoire où les services publics doivent être souterrain

 Territoires industriels exemptés



ECHELLE 1:8000	PLAN N° RVQ914-03	
-------------------	----------------------	--



**RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS**

 Parties du territoire où les services publics doivent être souterrains

 Territoires industriels exemptés.

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMENDEMENTS			
DESSINÉ PAR	SIGNATURE DU DIRECTEUR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	NUMÉRO DU RÈGLEMENT	MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
JL - JM		RvQ-944	

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: _____

Andrée Boucher
Malbec

Sylvain Ouellet
Cordón

EXCELLE	PLAN N°	
130000	RVQB4-04	





VILLE DE
QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT RVQ-914
ANNEXE I
ARRONDISSEMENT BEAUPORT

RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS

Légende

Parties du territoire où
les services publics
doivent être souterrains

Territoires industriels
exemptés.

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMÉNAGEMENTS			
DESIGNÉ	SIGNATURE DU DIRECTEUR PAR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	NUMÉRO DU RÈGLEMENT DU RÈGLEMENT	DATE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
L.S.		RVQ-914	

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: _____

André Bocher
Maire

Sylvain Gauthier
Conseiller

ÉCHELLE: 1:10000

REV: 04-05

Légende

 Parties du territoire où les services publics doivent être souterrains

 Territoires industriels
exemptés[illegible]

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

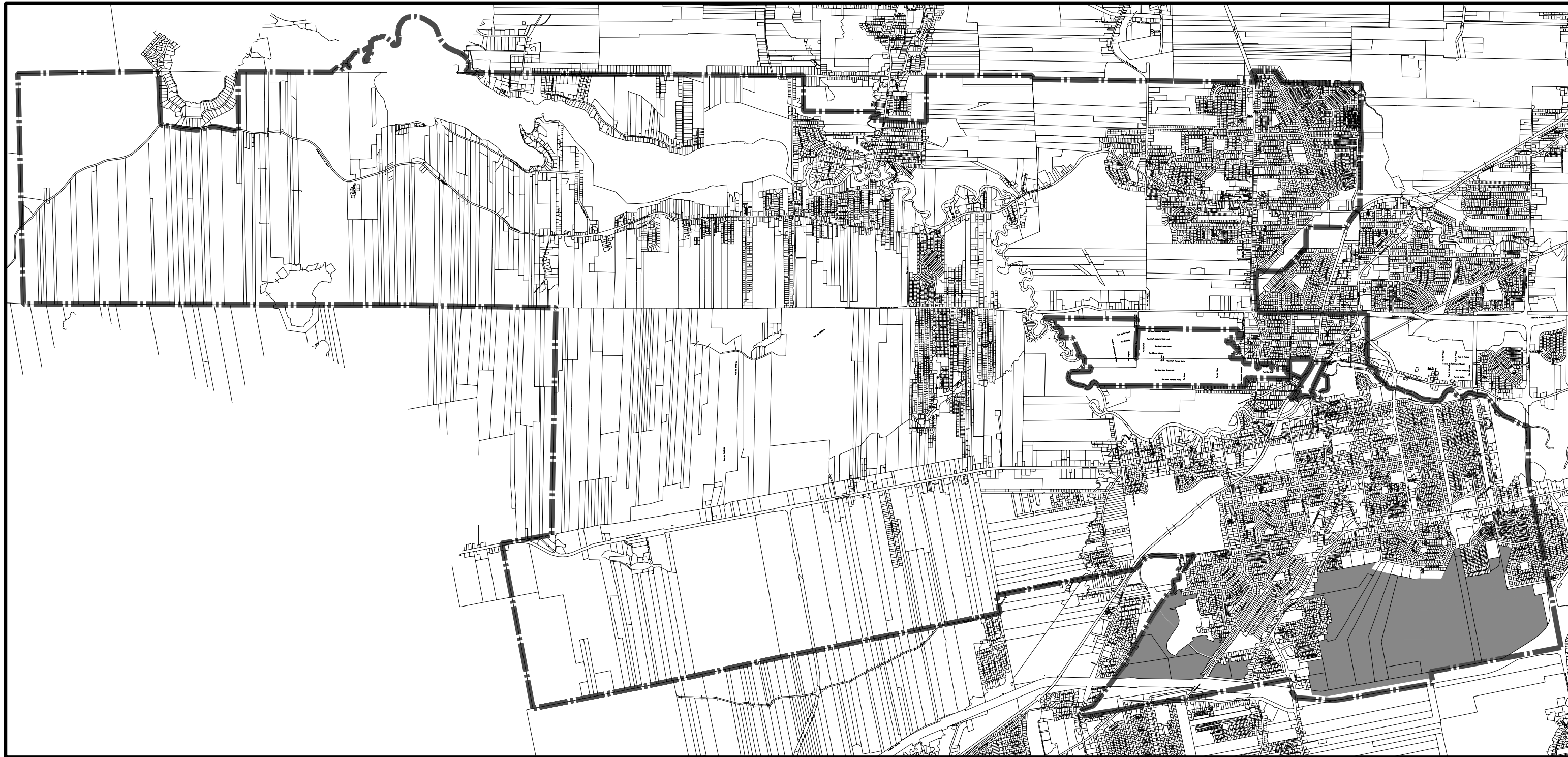
Andrée Bour
Mme

Sylvain
Gr

ECHELLE

PLAN N°







VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT RVQ-914
ANNEXE 1
ARRONDISSEMENT
HAUTE-SAINTE-CHARLES

RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS

Légende

- Parties du territoire où
les services publics
doivent être souterrains
- Territoires industriels
exemptés

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMENDEMENTS

Préparé par	Approuvé par la Direction	Approuvé par le Service de l'Urbanisme	Approuvé par le Service des Travaux Publics

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

André Bocher
Maire

Sylvain Gauthier
Conseiller

ÉCHELLE
1:5000

Page 10



RÈGLEMENT RVQ-914
ANNEXE I
ARRONDISSEMENT LAURENTIE

**RÈGLEMENT SUR
L'INSTALLATION DES FILS
DES SERVICES D'UTILITÉ
PUBLIQUE DANS LES
CONDUITS SOUTERRAINS.**

 Parties du territoire où les services publics doivent être souterrains

 Territoires industriels exemptés.

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DE SES AMENDEMENTS			
SIGNATURE PAR	SIGNATURE DU DIRECTEUR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	NUMÉRO DU RÈGLEMENT	DATE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: _____

Andrée Boucher
M.D.

Sylvain Ouellet
M.D.

EXPENSE CANON